

RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE

Préavis municipal No 29 / 2013

Crédit d'étude pour l'aménagement de l'esplanade de Prazqueron

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La Commission technique constituée par :

Le Président-rapporteur, Monsieur Frank Vock
Madame Catherine Staub, Messieurs Jean Yves Chapuis, Patrick Maspoli, Pascal Meylan.

s'est réunie le lundi 6 mai 2013 à 20h15 à l'Administration communale, en présence de Monsieur le Municipal Luigi Mancini, afin d'examiner le préavis municipal No 29 / 2013 relatif au réaménagement de l'esplanade de Prazqueron.

Nous remercions Monsieur Mancini pour sa disponibilité ainsi que des explications détaillées et des précisions qu'il nous a données.

Préambule :

Lors de la présentation du préavis No 43/2009 intitulé « complexe de Prazqueron », l'atelier Ipsofacto présentait pour l'esplanade de Prazqueron, un projet d'aménagement d'une surface extérieure multifonctionnelle, espace communautaire de réceptions, de fêtes et de loisirs. Pour rappel, lors de la séance du 19 novembre 2009, le conseil communal avait refusé d'effectuer ces travaux.

A ce jour, nous regrettons que la précédente étude et conception des volumes extérieurs proposés par le bureau Ipsofacto, ne puisse être actualisée au vu du changement de mandat d'architecture intervenu entre-temps.

L'aménagement de la place :

La commission a retenu deux questions principales :

- I. Est-il possible de conserver la place en son état grâce à des travaux d'entretien léger jusqu'à la rénovation globale du collège de Prazqueron ?
- II. Quel est le degré d'urgence pour effectuer ces travaux d'aménagement extérieur ?

En réponse, il nous fut précisé que ces travaux étaient nécessaires pour mettre en conformité les équipements EC/EU de la place et ainsi améliorer l'évacuation des eaux claires de cette place.

D'autre part, l'accès à la place, sous sa forme actuelle, n'est pas prévu pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite. Cette place ne répond plus aux normes de sécurité en vigueur.

Suite aux travaux de rénovation et de valorisation des volumes de la salle de gym ainsi que de la salle polyvalente, cette place souffre maintenant d'un manque d'esthétique contemporaine et ne met pas en valeur la rénovation des bâtiments du complexe de Prazqueron.

La commission espère que cette future étude tiendra pas compte uniquement de la dite place mais aussi de l'environnement au sein du quel, elle doit être intégrée.

La nécessité d'aménagement de cette esplanade découle principalement de l'utilisation de la salle polyvalente et de sa location très appréciée. Si la conception des espaces extérieurs ainsi que l'architecture paysagère le permettent, cette esplanade peut devenir un accueillant lieu de détente, de partage et de cohésion sociale.

Au vu de ce qui précède, la commission tient à préciser qu'une approche et une appréciation dissociée des travaux restant à effectuer au sein du complexe de Prazqueron nuisent à une vision d'ensemble et à une compréhension globale des espaces à disposition. Ce qui peut engendrer plus tard des travaux supplémentaires et par conséquent un surcroît de dépenses.

En outre, il faut tenir compte que le prix de cette deuxième étude est relativement élevé par rapport aux coûts globaux estimés à quelque Frs. 684'000.- en 2009, pour le réaménagement de cette esplanade. Cette deuxième étude devrait être menée exclusivement si nous avons la certitude que ces travaux seront réalisés dans un avenir proche et ne seront pas refusés par manque de budget à disposition.

Lors de la réalisation de cette étude, nous souhaiterions qu'elle s'organise selon deux variantes :

- La première variante sera une proposition idéale de réaménagement de cette place
- La deuxième sera une version simplifiée en vue de réduire les coûts.

En conclusion si les enjeux de cette étude sont définis. C'est à dire : résoudre les problèmes techniques liés à la gestion de l'eau, l'accès aux personnes handicapées, la sécurité, l'aspect esthétique et convivial de tous lieux communautaires. Nous souhaitons que cette étude soit globale et tienne compte d'une rénovation ou d'une transformation future du collège de Prazqueron. Ceci afin d'éviter tous travaux et coûts supplémentaires.

Financement :

Ce chapitre n'est pas de la compétence de notre commission. Toutefois, nous relevons à regret qu'un crédit d'étude de CHF 106'500.-- n'est pas prévu dans le budget des investissements 2011-2016.

Conclusion :

Sur ces bases, la Commission technique, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames, et Messieurs les Conseillers communaux de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-sur-LAUSANNE

- vu le préavis municipal No 29 / 2013 adopté en séance du 15 avril 2013 ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- ouï le rapport de la Commission technique ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. d'accepter le préavis tel que présenté ;
2. d'accorder le crédit de CHF 106'500, --, représentant le montant total de l'étude des travaux d'aménagement de l'Esplanade de Prazqueron ;
3. de financer cette dépense par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles ;
4. d'autoriser l'amortissement de cette dépense par le compte 511.3312 « Prazqueron – Amortissements » sur une durée maximale de 10 ans.

Le Président :

Romanel-sur-Lausanne, le 15 mai 2013

Frank Vock

Les autres membres de la commission :

Catherine Staub

Patrick Maspoli

Jean Yves Chapuis

Pascal Meylan